



Conditions de prêt de l'exposition

le beau Montrelais



- 1- Une convention sera signée entre le Centre d'art de Montrelais et l'emprunteur.
- 2- L'exposition est prêtée dans son ensemble (63 photographies encadrées 18 x 18 cm et un enregistrement musical).
- 3- L'exposition est prêtée pour une durée de 2 mois maximum.
- 4- Tout emprunteur s'engage à venir chercher les photographies au Centre d'art le jour convenu et à les rapporter 7 jours plus tard (multiplié par le nombre de semaines).
- 5- Si les photographies sont manipulées par l'emprunteur, celui-ci doit restituer l'ensemble du prêt en bon état. Dans le cas contraire, les frais relatifs à une remise en état sont à la charge de l'emprunteur (15 euros par photographie).
- 6- Le Centre d'art n'assure pas l'exposition pendant la durée du prêt. Toute détérioration sera prise en charge par l'assurance de l'emprunteur.
- 7- Une fiche technique et un dossier pédagogique sont mis à la disposition de l'emprunteur par le Centre d'art.
- 8- Tout emprunteur a l'obligation d'installer l'exposition accompagnée du texte de présentation du Centre d'art.